



**CONSEIL SYNDICAL DU 6 AVRIL 2018**

**2018.011 – DESTINATION INFRAREGIONALE, CANDIDATURE DU TERRITOIRE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 24 sièges

Suffrages :  
20 présents dont  
Suppléants : 2  
Absents : 6  
Procuration : 0  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Etaient présents :

**ACCM :** Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant)

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION

**TPA :** Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant)

Etaient également présents Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Madame Alice ROGGIERO (suppléante), Monsieur Jack SAUTEL (suppléant), Monsieur René FONTES(suppléant)

Etaient excusés :

**ACCM :** Madame Nora MEBAREK, Monsieur Mohamed RAFAI,

**TPA :** Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Michel PECOUT et monsieur Guy ROBERT

**CCVBA :**

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé SCHIAVETTI

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

- Vu** l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 5 septembre 2017 et les statuts annexés ;
- Vu** la délibération du 17 mars 2017 du Sud Conseil régional approuvant le Plan de croissance de l'économie touristique (Schéma régional de développement touristique Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017-2022) ;
- Vu** le cadre d'intervention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations infrarégionales » ;

Le contexte :

**Considérant** l'investissement du Syndicat mixte du Pays d'Arles et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics (offices de tourisme, Parcs naturels régionaux), dans la construction collaborative à l'échelle du Pays d'Arles de ressources partagées (à travers le site Internet « e-patrimoine en Pays d'Arles ») d'une marque et d'un outil de promotion touristique, la plateforme « Provence Pays d'Arles » et les produits déclinés (cartes, brochures...),

**Considérant** les soutiens financiers apportés à ce projet par l'Europe (financements FEDER), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les contributions des EPCI membres du Syndicat mixte du Pays d'Arles, et de l'Office de Tourisme d'Arles,

**Considérant** la mission du PETR, telle que définie dans ses statuts, de « fédérer et coordonner des actions et projets portés par des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines des missions du PETR, de mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions auprès des partenaires extérieurs » ;

**Considérant** l'opportunité d'engager l'élaboration d'une stratégie collective et la réactualisation des outils de promotion du territoire dans la perspective d'une démarche d'attractivité globale ;

**Considérant** les démarches de structuration touristique conduites par les EPCI du Pays d'Arles en application de la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015), et les stratégies de développement touristique élaborées par les différents opérateurs du territoire (EPCI, OT, PNRs ...) ;

Le PETR du Pays d'Arles ambitionne d'/de :

- Relancer une animation territoriale du tourisme avec les acteurs publics et privés du territoire (OT, EPCI, PNRs, acteurs privés, prestataires). Cette animation visera notamment à consolider une culture partagée et des pratiques de coopération, et favorisera l'émergence de nouveaux produits et offres ;
- Elaborer par un travail collectif une stratégie touristique territoriale partagée et un plan d'actions collectif, mettant en cohérence les actions des différents opérateurs de la promotion touristique ;
- De faire évoluer les outils et pratiques de la promotion touristique, en lien avec la transition numérique du secteur et l'affirmation des dimensions participatives, expérientielles et affinitaires dans les approches.

### 1. Les objectifs visés par l'AMI Destinations infrarégionales

La Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a lancé un appel à manifestation d'intérêt "destinations infrarégionales" dont la finalité est de " **faire émerger ou consolider**, en lien avec les agences de développement touristique départementales et les comités régionaux du tourisme, des destinations touristiques infrarégionales au-delà des territoires administratifs (communes, EPCI,...) en permettant à ces derniers de se regrouper et de monter en compétence marketing et numérique."

Cette démarche permettra " la constitution d'une « collection » de destinations/marques afin de créer un ensemble régional identitaire fort et cohérent, facile à identifier, à partager et à valoriser."

Les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt visent à la fois une coordination des acteurs autour d'une stratégie partagée, une montée en compétence, notamment sur les outils numériques et un accompagnement de l'innovation :  
- **féderer l'ensemble des acteurs** potentiels (institutionnels, socio-professionnels, entreprises, habitants...) pour construire et partager **un projet de destination touristique de qualité et durable** en mobilisant l'intelligence collective au-delà des frontières administratives,  
- accompagner les destinations tout au long de **leurs transitions numériques** avec l'aide d'une plateforme commune (Apidae) et **d'une stratégie** qui intègre les données clients (Big Data, sites collaboratifs...).

### 2. Une candidature territoriale pour conforter une destination à l'échelle du Pays d'Arles

La pertinence de la candidature du territoire du Pays d'Arles s'appuie sur une cohérence culturelle du territoire, une identité reconnue, et des pratiques et outils existants qui attestent d'un engagement collectif dans la promotion du territoire.

Ainsi, le Syndicat mixte du Pays d'Arles a créé et développé une marque touristique "Provence Pays d'Arles". Celle-ci s'appuie sur des outils numériques : un portail Internet support de la promotion touristique à l'échelle du Pays d'Arles (circuits, valorisation des sites et des activités, etc), une plateforme de réservation en ligne pour l'hébergement et les activités, un site Internet de ressources partagées sur les POI ("e-patrimoine en Pays d'Arles") issu d'un travail collaboratif des acteurs (OT, PNRs, communes). Le projet dans son ensemble avait bénéficié de financements FEDER et régionaux, et reçu le Prix Régional de L'innovation Touristique en avril 2013. Des supports ont été déclinés (cartes touristiques, flyers, cartes postales) à partir du portail, et diverses actions ont été conduites pour valoriser les contenus (géocatching, réseaux sociaux).

Différentes démarches collaboratives ont été conduites sur le Pays d'Arles : pour créer la marque et la plateforme « Provence Pays d'Arles », pour élaborer les stratégies des EPCI dans le cadre de leur prise de compétence, pour co-construire les chartes de développement touristique durable des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue notamment.

Cette animation, sur laquelle repose la réussite des marques territoriales, est à redynamiser et à développer par l'association de nouveaux partenaires. Elle constituera un cadre de coopération et de coordination pour les différents acteurs pour affirmer une offre lisible et cohérente et la promouvoir à travers des outils et supports communs et spécifiques.

Des pistes de travail ont d'ores et déjà été définies : diversifier l'offre pour désaisonnaliser, développer la vente d'activités, travailler sur la dimension expérientielle, faire le lien avec l'ensemble des démarches en cours au niveau de la promotion des produits et des savoir-faire, développer une politique d'ambassadeurs en s'appuyant sur une plateforme collaborative et une animation spécifique....

### **3. Organisation d'une réponse territoriale**

Conformément aux missions générales définies dans ses statuts et à ses pratiques de dialogue territorial, le PETR du Pays d'Arles a engagé une démarche pour fédérer les différents acteurs dotés de la compétence et concernés par la promotion touristique autour d'une candidature à l'échelle du Pays d'Arles.

#### **3.1 Elaboration de la candidature**

Des groupes de travail, préfigurant les futures instances techniques et de pilotage ont été mis en place pour élaborer la candidature du territoire du Pays d'Arles. Si la gouvernance et l'animation de la démarche nécessitent d'être précisées, certains éléments ont été définis :

- La candidature du Pays d'Arles est portée par le PETR du Pays d'Arles en tant que chef de file ;
- Le pilotage de la démarche sera assuré par une instance composée des représentants du PETR, des EPCI, des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, des offices de tourisme d'Arles, des Baux-de-Provence, et des Saintes-Maries-de-la-Mer, ainsi que des représentants des principaux opérateurs privés (festivals, gestionnaires de sites, fédérations professionnelles...).

#### **3.2 Demandes de financement**

En cohérence avec l'objet du dispositif « Destinations Infrarégionales », le PETR sollicitera le soutien technique et financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :

- l'élaboration d'une stratégie marketing et numérique de destination touristique ;
- la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel de la destination.

L'engagement du territoire sera acté par une demande de financement pour chacune des deux phases auprès de la Région, qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Ce financement pourra s'élever :

- pour la phase 1 (élaboration d'une stratégie), à 50 % du montant des dépenses subventionnables dans la limite de 30 000 € de subvention ;
- pour la phase 2 (mise en œuvre du plan d'actions), à 50 % du montant des dépenses subventionnables dans la limite de 100 000 € de subventions à répartir sur l'ensemble du plan d'actions.

Dans le cadre de la phase 1, un ou des prestataires pourront être sollicités pour accompagner le Pays d'Arles dans la définition et la formalisation d'une stratégie. Toutefois, son élaboration collective mobilisera les compétences et ressources du territoire (études et stratégies existantes) et constituera une opportunité pour développer les connaissances et aptitudes professionnelles des acteurs engagés.

#### **3.3 Mise en œuvre de la démarche**

L'enjeu pour le Pays d'Arles est de définir collectivement une ambition et des outils innovants et performants pour valoriser une offre touristique très riche et diversifiée. Selon le cadre d'intervention régional, le plan d'actions collectif (déclinaison opérationnelle de la stratégie définie en amont) sera coordonné par le bénéficiaire chef de file, et comportera impérativement deux types d'actions :

- « marketing » : élaboration et commercialisation de produits touristiques innovants et spécifiques à la destination, création de « routes » et itinéraires, démarches de qualification de l'offre marchande, innovation au service des visiteurs et des socio-professionnels ...
- « numériques » : portail internet collaboratif de la destination, utilisation efficiente des réseaux sociaux, E-commerce, développement d'une technologie « mobile first » et en « responsive design »....

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - ENGAGER le PETR en tant que chef de file** dans une candidature à l'AMI "Destinations infrarégionales";
- 2 - SOLLICITER** une aide financière et un soutien technique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel de promotion touristique du territoire ;
- 3 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 4. AUTORISER** le Président à engager toutes les dispositions utiles pour la réalisation des procédures de consultation nécessaires aux marchés de prestations intellectuelles pour la phase d'élaboration d'une stratégie ;
- 5 - PRÉCISER** que les crédits seront portés aux budgets de la structure.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

